

Inscription centre de loisirs mercredis mars-avril 2024 Confolens

Chers parents,

Veillez prendre connaissance des modalités du règlement intérieur précisant **qu'il est impératif d'inscrire votre enfant au centre de loisirs** par période et de verser des arrhes. Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir compléter le tableau ci-après en cochant vos besoins. Aussi, merci de nous faire parvenir avec cette inscription, le versement des arrhes qui sont d'un montant de : 2.00 euros par jour (matin+repas+après-midi) ou (matin+repas) ou (repas+après-midi) 1.00 euro par demi-journée (matin ou après-midi sans repas).

Pour des raisons d'organisation et de bon fonctionnement, enfants inscrits sur liste d'attente, planning ou embauche de salariés, commande de repas, commande de matériels ou de réservations sur activités payantes, réservation de mini-bus....., **les absences doivent être justifiées par un certificat médical ou signalées une semaine à l'avance soit le mercredi précédant l'absence, toutes absences non prévues ou non justifiées seront facturées.**

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Accueil de 7H30 à 18H30

Les enfants non-inscrits ne pourront pas être acceptés dans la structure.

ATTENTION PLACES LIMITÉES.

NOM(S) ET PRÉNOM(S) DU/DES PARENT(S) :

.....

NOM(S) ET PRÉNOM(S) DE(S) ENFANT(S) :

.....

Mercredis de mars et avril 2024 A retourner avant le 02 février 2024 dernier délai

	06/03	13/03	20/03	27/03	03/04	10/04
Matin						
Repas						
Après-midi						

Attention : L'inscription ne sera prise en compte que si votre inscription est complète (tableau + règlement des arrhes). **A retourner avant le 02 février 2024 dernier délai et remise au bureau du Centre de Loisirs afin de les numéroté par ordre d'arrivée.**

Date et Signature :

Dominique TRICHARD Coordinatrice Enfance / Jeunesse

Valentine TRILLAUD / Karine DERRAS Co directrices, centre de loisirs de Confolens

centredeloisirs@csc 05.45.84.43.56 ou 07.68.8 1 .91 .44